

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/8-mars-2024-encore-de-nombreux-combats-a-porter>



École & société

8 mars 2024 : encore de nombreux combats à porter

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 5 mars 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le 8 mars célèbre la Journée internationale des droits des femmes. Elle a pour but de mettre en avant la lutte pour les droits des femmes, et notamment pour la fin des inégalités par rapport aux hommes. Pour le SE-Unsa, la récente inscription dans la Constitution de la liberté des femmes à recourir à une interruption volontaire de grossesse (IVG) ne doit pas faire oublier que d'autres droits sont encore à défendre, et de nombreuses inégalités à éradiquer, y compris en France et au sein même de l'Éducation nationale.

État des lieux dans l'Éducation nationale

Alors que les grilles de rémunération sont les mêmes pour les personnels titulaires, quel que soit leur genre, cette égalité affichée cache en réalité des écarts de rémunération importants.

En effet, les postes avec davantage de responsabilité sont moins féminisés que les corps des agents qui les occupent. Or, ces postes s'accompagnent également d'une meilleure rémunération. De même, les hommes accèdent davantage aux heures supplémentaires ou aux missions rémunérées au travers des indemnités pour missions particulières (IMP).

Les temps partiels sont, à une écrasante majorité, l'affaire des femmes. Là encore, ce choix a des incidences sur la rémunération des personnels. De plus, les femmes sont souvent soumises à une double peine, puisque leur déroulé de carrière est parfois impacté par l'incompatibilité (qui n'a pourtant pas lieu d'être) de certains postes à profil ou à exigences particulières avec l'exercice de missions à temps partiel.

Enfin, les missions d'AESH sont occupées quasi exclusivement par des femmes. Ces personnels subissent des temps incomplets, ce qui induit une situation de précarité pour des dizaines de milliers de femmes dans l'Éducation nationale.

Revendications du SE-Unsa

Lors de son dernier congrès, à Toulouse en mars 2022, le SE-Unsa a confirmé ses valeurs et ses ambitions pour une société humaniste, laïque, ouverte et européenne grâce à une École durable, équitable et solidaire. Parmi les revendications de son projet syndical, certaines sont plus spécifiques aux droits des femmes :

- La disparition des inégalités de rémunération, principalement issues des inégalités de carrière, entre les femmes et les hommes est indispensable. Le SE-Unsa agit pour évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Pour cela, la répartition genrée des heures supplémentaires et des indemnités pour missions particulières (IMP) doit être présentée dans les instances compétentes. Tous les personnels du 1er comme du 2d degré doivent pouvoir percevoir des heures supplémentaires pour tout travail supplémentaire effectué. Enfin, il est indispensable de mettre fin aux temps incomplets imposés par l'employeur.
- L'*Observatoire des rémunérations et du bien-être*, installé en 2021, doit notamment prendre en compte dans ses observations l'objectif d'égalité femme-homme et prévenir toute forme de discrimination.
- Le SE-Unsa est attaché au respect de la proportionnalité genrée des promotions au regard de la structure des plages d'appel.
- La retraite dans la Fonction publique doit prendre en compte les problématiques liées aux inégalités femmes-hommes et mettre en place des mécanismes de façon à réduire les écarts existants.
- Le SE-Unsa demande la mise à disposition de locaux décents sur le lieu de travail ou à proximité pour les mères d'enfants en bas-âge qui souhaitent poursuivre l'allaitement de leur enfant en tirant leur lait.

- Au sein de son organisation syndicale, le SE-Unsa veille à faciliter et à accompagner l'engagement des militants, et notamment celui des femmes.

L'avis du SE-Unsa

Un *Plan national d'action pour l'égalité professionnelle* entre les femmes et hommes a été mis en place dans l'Éducation nationale entre 2021 et 2023, mais avec de faibles avancées. Un nouveau plan est en cours de rédaction pour les années 2024 à 2026, et le SE-Unsa participe activement aux travaux associés. Cependant, il reste beaucoup de travail afin de passer d'une égalité de droit des personnels à une égalité de fait.

Le SE-Unsa défend le droit de chacun à disposer librement de son corps. L'inscription de l'IVG dans la Constitution est un symbole fort et positif. Mais de nombreux droits sont encore à défendre et à conquérir pour les femmes, y compris dans l'Éducation nationale. Le SE-Unsa prend toute sa place pour œuvrer quotidiennement à l'égalité entre les femmes et les hommes.